



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Nord

## **ARRETE MUNICIPAL RELATIF A LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-32, L2225-1 à 4, L5211-9-2 et L5217-3 ;

Vu le Décret n°2015-235 du 27 février 2015 fixant les règles relatives à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de DECI ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2017 arrêtant le règlement départemental de DECI du département du Nord (59) ;

Considérant l'obligation qui est faite au Maire de la commune dans le cadre de son pouvoir de police spéciale DECI d'établir l'arrêté municipal relatif à la DECI ;

### **Article 1**

Monsieur le Maire approuve les pièces constitutives de l'arrêté municipal relatif à la DECI reprenant :

- La liste des Points d'Eau Incendie publics, privés ou conventionnés ;
- Les modalités des contrôles périodiques des PEI.

### **Article 2**

Le présent arrêté municipal relatif à la DECI sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes et au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Fait à Haveluy, le 13 septembre 2022

Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK



Hôtel de Ville

Place Auguste Lainelle - 59255 Haveluy

Tel : 03 27 44 20 99





# Arrêté Municipal de Défense Extérieure Contre l'Incendie

---

COMMUNE D'HAVELUY

04/05/2022

## Table des matières

I. ARRETE MUNICIPAL .....	2
1. Règlementation en vigueur .....	2
A. Textes législatifs (nationaux) .....	2
B. Règlement départemental de la DECI .....	3
C. L'arrêté communal de DECI .....	3
D. Evolution statutaire du SIDEN-SIAN .....	3
2. Contexte local .....	4
A. Transfert de compétence DECI de la commune au SIDEN-SIAN .....	4
B. Présentation du territoire, localisation .....	4
3. Descriptif du dispositif DECI existant .....	6
A. Liste des PEI .....	6
1. Liste des PEI publics .....	6
a) Hydrants.....	6
2. Liste des PEI privés.....	7
a) Réserves, citernes et point d'aspiration .....	7
B. Plan de conformité actuelle avec implantation des PEI .....	7
C. Description de la mise à jour de l'arrêté par référence à <i>Verreseau</i> lors de changement non significatif.....	7

## I. ARRETE MUNICIPAL

### 1. Règlementation en vigueur

#### A. Textes législatifs (nationaux)

La loi n°2011-525 du 17 Mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ainsi que le décret n°2015-235 érigent la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) comme un service public à part entière, distinct des services d'incendie et de secours et des services publics d'eau potable.

Notamment :

- Article L2213-32 du CGCT  
« Le maire assure la Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Article L2225-1 du CGCT  
Le Défense Extérieure Contre l'Incendie a pour objet « *d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens, des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Elle est placée sous l'autorité du maire conformément à l'article L2213-32* ».
- Article L2225-2 du CGCT  
Les communes sont « *compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours* » et qui « *peuvent également intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement* ».

Désormais, les services d'incendie et de secours ont donc pour mission l'extinction des incendies et la personne publique compétente en matière de DECI, le maire, doit assurer la fourniture de l'eau nécessaire à la lutte contre l'incendie mais également la vérification et l'entretien des points d'eau. Les communes sont donc compétentes pour la création et la gestion des points d'eau incendie.

Le décret n°2015-235 du 27 février 2015 vient, ensuite, clarifier les règles en vigueur concernant l'implantation et la gestion des points d'eau servant à la défense contre l'incendie dans chaque commune. En effet, les articles R2225-1 à R2225-10 produisent les règles de création, d'aménagement, d'entretien et de vérification des points d'eau incendie.

## Règlement départemental de la DECI

L'article R2225-2 du décret n°2015-235 énonce qu'un « référentiel national définit les principes de conception et d'organisation de la défense extérieure contre l'incendie et les dispositions générales relatives à l'implantation et à l'utilisation des points d'eau incendie ».

Le décret cité ci-dessus charge les Service Départementaux d'Incendie et de Secours de rédiger, pour chaque département, un Règlement départemental de DECI : « *I. – Un règlement départemental fixe pour chaque département les règles, dispositifs et procédures de défense extérieure contre l'incendie* » (article R2225-3).

Le règlement départemental de DECI du département Nord a été adopté par arrêté préfectoral le 27 avril 2017.

## L'arrêté communal de DECI

Le Règlement départemental de DECI prévoit la rédaction d'un arrêté municipal exposant à minima :

- La liste des PEI publics, privés et conventionnés de la commune
- Les modalités du dispositif de contrôle choisi pour les PEI

## Evolution statutaire du SIDEN-SIAN

L'arrêté interdépartemental du 12 mai 2014 (Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Somme) confirme les modifications statutaires du SIDEN-SIAN.

Cet arrêté dote le SIDEN-SIAN de la compétence de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Dès lors les communes adhérentes en eau potable peuvent transférer leur compétence DECI au syndicat.

Le service DECI est porté par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau (appelée Noréade Eau).

## 2. Contexte local

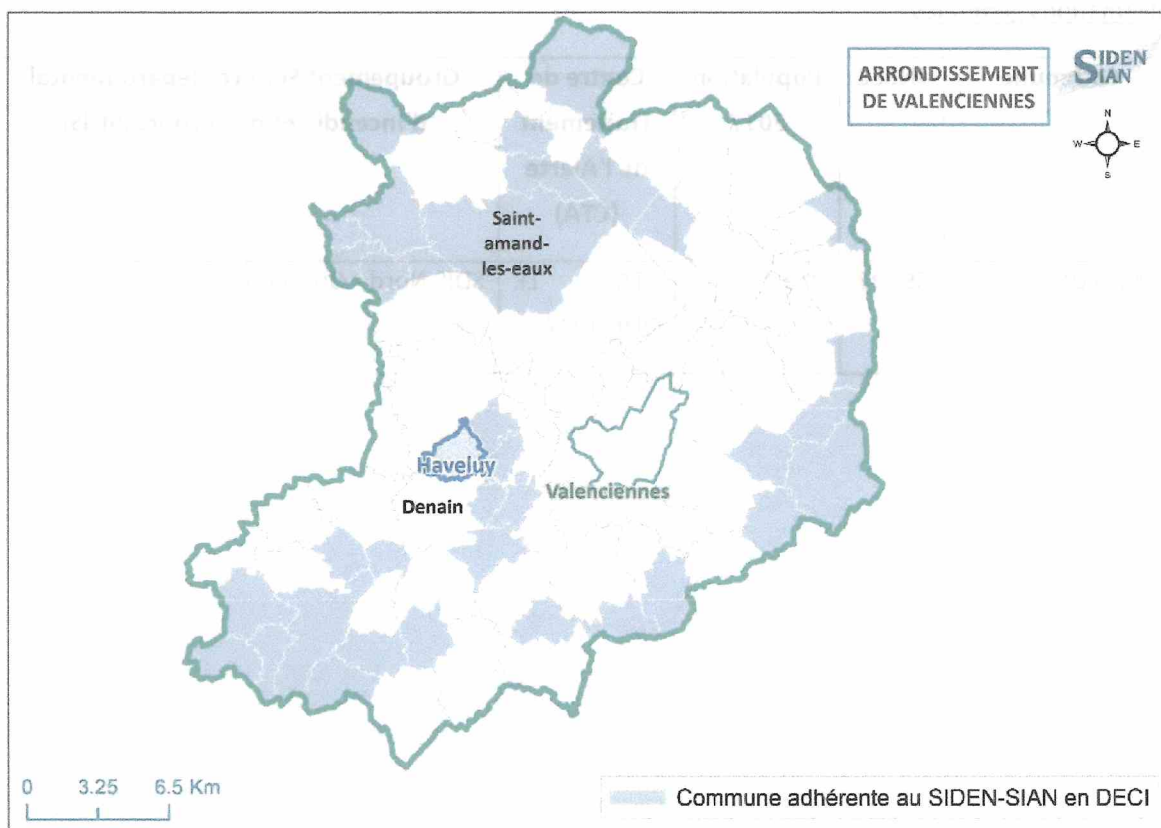
### A. Transfert de compétence DECI de la commune au SIDEN-SIAN

La commune d'HAVELUY est adhérente pour la compétence DECI depuis le 12/05/2014. A ce titre, le SIDEN-SIAN organise via sa Régie Noréade le service public DECI. Le Maire de la commune d'HAVELUY conserve son autorité de police spéciale DECI.

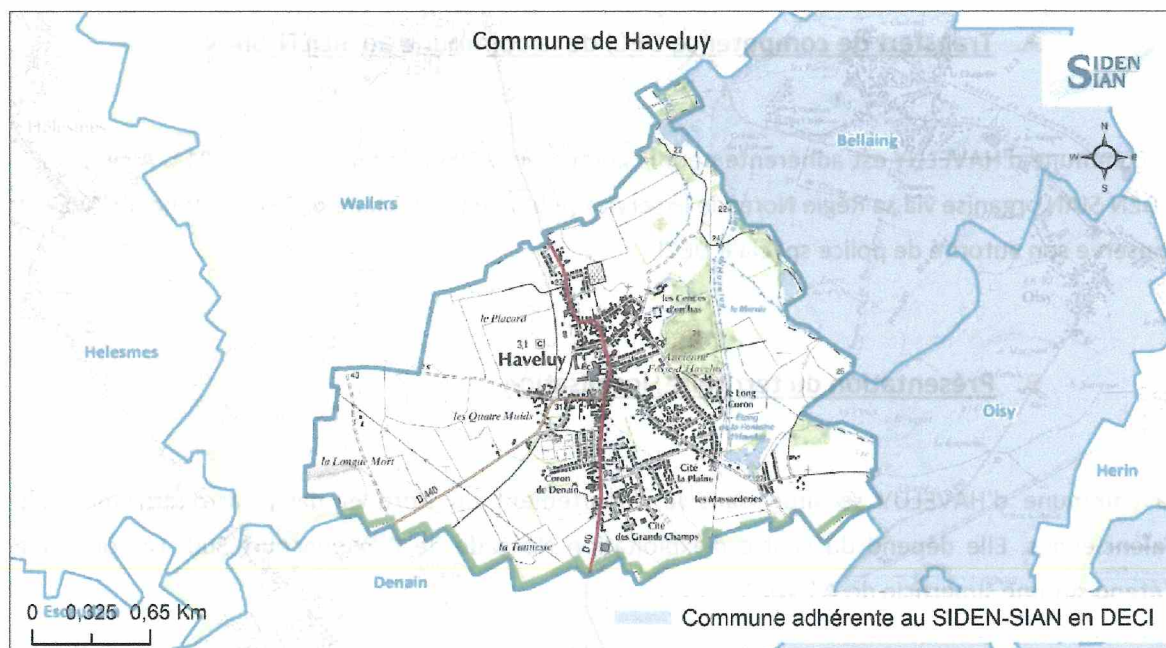
### B. Présentation du territoire, localisation

La commune d'HAVELUY se situe dans le département du Nord et dans l'arrondissement de Valenciennes. Elle dépend du centre d'exploitation Noréade de Pecquencourt Sud. La commune s'étend sur une superficie de 4.7 km<sup>2</sup>.

- Situation générale par rapport à l'arrondissement de Valenciennes :



- Carte avec limites communales



Informations générales

Commune	INSEE	Population 2017	Centre de Traitement de l'Alerte (CTA)	Groupement Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
HAVELUY	59292	3180	CTA LE QUESNOY	SDIS Nord - Groupement 4



### 3. Descriptif du dispositif DECI existant

Le volume du réservoir d'eau potable est de 650 m<sup>3</sup>.

Les capacités de réalimentation du réservoir d'eau potable sont limitées à un débit de 80 m<sup>3</sup>/h.

Extraction de la base Noréade Odyssee au : 04/05/2022.

#### A. Liste des PEI

##### 1. Liste des PEI publics

###### a) Hydrants

Localisation	Numéro SP	Nature	Caract.	Débit à 1 bar (m <sup>3</sup> /h)	Pression Statique (bar)	Date de pesage
RUE LOUIS REMY Lotissement	00001	Poteau incendie	Public	77	2.6	11/06/2020
43 CITE DES GRANDS CHAMPS RUE B	00002	Poteau incendie	Public	67	2.4	11/06/2020
58 RUE ARTHUR BRUNET FACE AU 39	00003	Bouche incendie	Public	90	2.9	11/06/2020
20 RUE ARTHUR BRUNET FACE AU 16	00004	Bouche incendie	Public	88	3.0	11/06/2020
27 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER FACE AU 38	00005	Poteau incendie	Public	89	3.2	11/06/2020
CHEMIN D'ESCAUDAIN ENTRE LE 1 ET LE 8	00006	Poteau incendie	Public	71	2.5	10/06/2020
7 CORON DE DENAIN	00007	Poteau incendie	Public	45	2.6	11/06/2020
37 RUE HENRI DURRE Transfo EDF	00008	Poteau incendie	Public	86	3.0	11/06/2020
RUE FERDINAND DECARPENTRY ANGLE 18 RUE D.MARISSSEL	00009	Poteau incendie	Public	86	3.2	10/06/2020
23 RUE LOUIS REMY ANGLE RUE E (CITE)	00010	Poteau incendie	Public	83	2.8	11/06/2020
51 RUE VICTOR HUGO FACE AU 22Ter	00011	Poteau incendie	Public	97	2.7	11/06/2020
79 RUE JEAN JAURES FACE AU 138	00012	Bouche incendie	Public	110	3.0	11/06/2020
100 RUE JEAN JAURES FACE AU 43	00013	Poteau incendie	Public	78	2.8	11/06/2020
2 RUE JEAN JAURES VERS DENAIN	00014	Poteau incendie	Public	54	2.1	11/06/2020
PLACE AUGUSTE LAINELLE MONUMENT AUX MORTS	00015	Bouche incendie	Public	107	3.0	10/06/2020
80 RUE ARTHUR BRUNET FACE AU 19 CITE DES MASSARDERIES	00016	Poteau incendie	Public	92	3.0	11/06/2020
6 RUE DENIS MARISSSEL	00017	Poteau incendie	Public	71	3.0	10/06/2020
212 RUE JEAN JAURES PLACE des PATRIOTES	00018	Poteau incendie	Public	97	3.0	10/06/2020
50 RUE EDOUARD VAILLANT	00020	Poteau incendie	Public	79	3.2	10/06/2020
RUE PAUL VAILLANT COUTURIER FACE AU 72 ANGLE RUE ZOLA	00021	Poteau incendie	Public	80	3.0	11/06/2020
240 RUE JEAN JAURES ANGLE RUE R.CARPENTIER	00022	Poteau incendie	Public	99	3.1	10/06/2020
RUE LOUIS REMY ANGLE RUE DES BLEUETS	00023	Poteau incendie	Public	90	2.9	11/06/2020
1 RUE RENE CARPENTIER FACE AU 16	00024	Poteau incendie	Public	97	3.1	10/06/2020
26 RUE DES BLEUETS RÉSIDENTE DE LA PLAINE	00025	Poteau incendie	Public	77	2.8	11/06/2020

RUE JEAN JAURES COTE DU 1 RUE A.CROIZAT	00026	Poteau incendie	Public	111	3.3	10/06/2020
11 RUE LOUIS REMY ANGLE RUE D	00027	Poteau incendie	Public	75	2.6	11/06/2020
3 CITE DES GRANDS CHAMPS RUE C	00028	Poteau incendie	Public	68	2.8	11/06/2020
12 CITE DES GRANDS CHAMPS RUE J FACE ÉCOLE MATERNELLE	00029	Poteau incendie	Public	63	2.6	11/06/2020
23 RUE LEO FERRE	00030	Poteau incendie	Public	77	3.0	11/06/2020
RUE PATRICK ROY LOTISSEMENT RUE VICTOR HUGO	00031	Poteau incendie	Public	70	2.7	11/06/2020
47 RUE HENRI DURRE Nouveau Lotissement	00032	Poteau incendie	Public	70	3.6	27/04/2021

Le contrôle technique des hydrants s'effectuera tous les trois ans.

## 2. Liste des PEI privés

a) Réserves, citernes et point d'aspiration

Localisation	Numéro SP	Nature	Caract.	Volume (m <sup>3</sup> )
CHEMIN D'HERTAIN icpe	BEL01	Citerne incendie	Privé	120

## B. Plan de conformité actuelle avec implantation des PEI

Le taux de conformité de la commune s'élève à 95.55 %.

Carte jointe à ce document :

- ETAT DES LIEUX DE LA CONFORMITE (format A0)

## C. Description de la mise à jour de l'arrêté par référence à Verredeau lors de changement non significatif

Des modifications peuvent être réalisées. En cas d'évolution non significative, il faudra se référer à la cartographie du SDIS à travers la base *Verredeau* qui permettra de visualiser les évolutions mineures. En cas de modifications significatives du patrimoine DECI ou des performances des PEI existants, un nouvel arrêté sera pris.

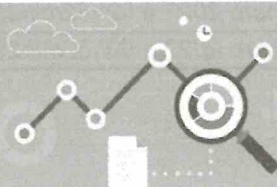
A minima, un nouvel arrêté sera pris après chaque élection municipale.

Le 13 SEP. 2022

Le Maire,  
Jean-Paul RYCKELYNCK



*[Handwritten signature]*



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Haveluy**

**Utilisateur : PASTELL Plateforme**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	ARRDEF20220913
Date de la décision :	2022-09-13 00:00:00+02
Objet :	Arrêté municipal relatif à la défense extérieure contre l'incendie
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.4 - Autres actes réglementaires
Identifiant unique :	059-215902925-20220913-ARRDEF20220913-A R
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier : 059-215902925-20220913-ARRDEF20220913-AR-1-1_0.xml	text/xml	1028
Nom original : ARRDEF20220913.pdf	application/pdf	336456
Nom métier : 99_AR-059-215902925-20220913-ARRDEF20220913-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	336456
Nom original : Pi__ce jointe ARRDEF20220913.pdf	application/pdf	2596417
Nom métier : 99_AR-059-215902925-20220913-ARRDEF20220913-AR-1-1_2.pdf	application/pdf	2596417

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 septembre 2022 à 09h52min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 septembre 2022 à 09h52min23s	Accepté par le TdT : validation OK

<i>Transmis</i>	<i>13 septembre 2022 à 09h52min25s</i>	<i>Transmis au MI</i>
<i>Acquittement reçu</i>	<i>13 septembre 2022 à 09h52min29s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-09-13</i>